

Comment monter son projet de maison de santé pluri professionnelle (MSP)?

- I. **Qu'est ce qu'une MSP?**
- II. **Quelles sont les étapes de création d'une MSP?**
- III. **Quels accompagnements possibles?**
- IV. **Quels interlocuteurs contacter?**

1. Qu'est ce qu'une MSP?

1. Qu'est ce qu'une MSP?

— L'exercice coordonné, pourquoi ?

- Une réponse aux problèmes démographiques des professionnels de santé,
- Un développement de l'attractivité du territoire au regard des souhaits des jeunes professionnels de santé en proposant de nouvelles conditions d'exercice,
- Une réponse à la complexité des prises en charge (vieillesse, pathologies chroniques,...),

1. Qu'est ce qu'une MSP?

— Réponse aux attentes des professionnels de santé

- Conciliation vie professionnelle / vie personnelle,
- Amélioration de la continuité des soins,
- Optimisation du temps de travail par une meilleure organisation des soins,
- Amélioration de la qualité de la prise en charge des patients.

1. Qu'est ce qu'une MSP?

— Le concept de MSP

«Les Maisons de Santé assurent des actions de soins sans hébergement et peuvent participer à des actions de santé publique, des actions de prévention et d'éducation pour la santé, des actions sociales.»

Deux modèles :

- La MSP, lieu unique de l'exercice regroupé entre professionnels de santé,
- La MSP «multisite», identification de plusieurs lieux,

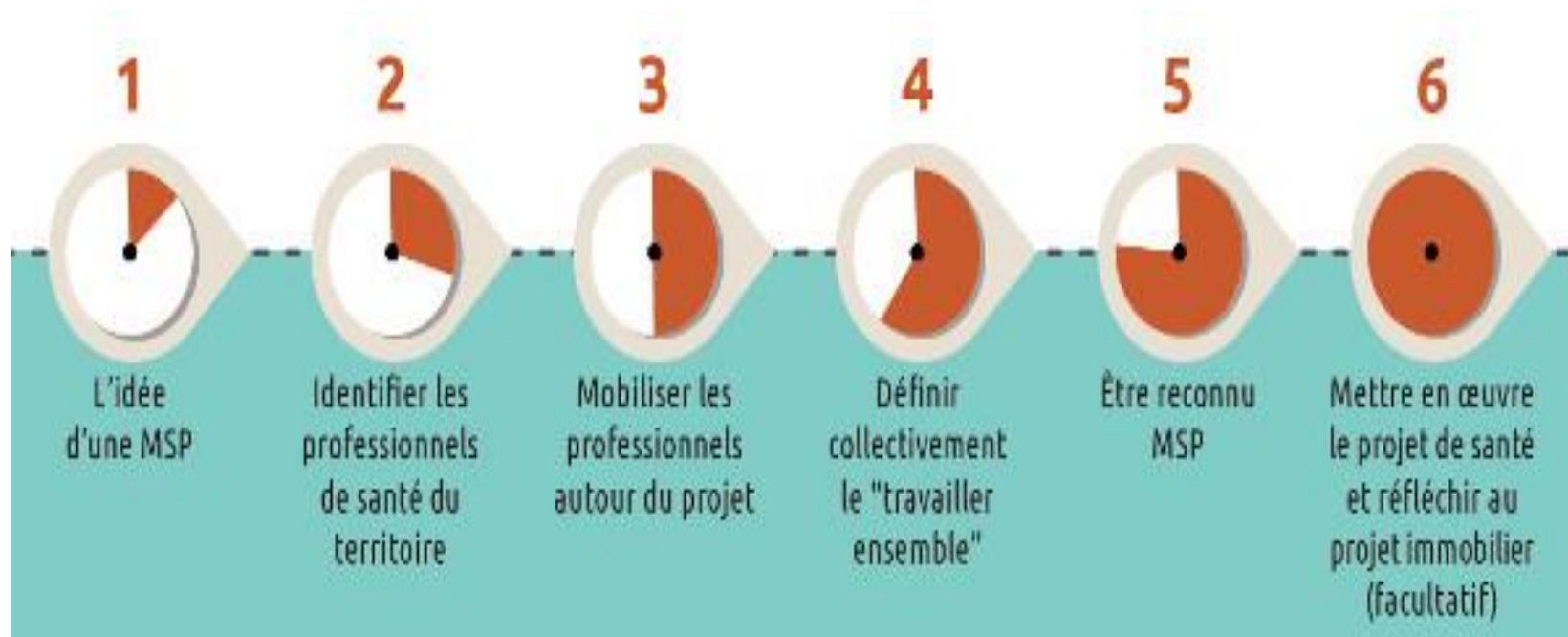
1. Qu'est ce qu'une MSP?

— Le concept de MSP

- Le projet se décline autour d'un projet de santé porté par une équipe pluriprofessionnelle composée, selon le cahier des charges régional, à minima de deux médecins généralistes et d'un professionnel paramédical.
- Il est important de rappeler que l'activité des professionnels de santé de premier recours est et restera le soin.

2. Quelles sont les étapes de création d'une MSP?

2. Quelles sont les étapes de création d'une MSP?



- Un accompagnement peut être proposé pour aider les professionnels dans ces différentes étapes en fonction de la maturité de leur projet

2. Quelles sont les étapes de création d'une MSP?

— Etape 1: L'idée d'une MSP

L'envie de travailler ensemble :

- Pourquoi ?
- Quels sont les avantages ?
- Y a-t-il un besoin sur le territoire?
- Y a-t-il un leader, une dynamique de professionnels de santé, des soutiens au projet (élus, ...)?

2. Quelles sont les étapes de création d'une MSP?

— Etape 2 : Identifier les professionnels du territoire

- Observer son environnement
- Délimiter le territoire du projet
- Recueillir les données sur le territoire
- Repérer les quartiers politiques de la ville, communes
- Connaître les projets locaux
- Etablir un diagnostic territorial (besoins et offre de soins)

2. Quelles sont les étapes de création d'une MSP?

— Etape 3: Mobiliser les professionnels autour d'un projet

- Communiquer sur le projet pour informer et mobiliser
- Appréhender les spécificités et contraintes pour chaque profession, mesurer les intérêts et enjeux de chacun
- Identifier les freins, malentendus et les craintes pour pouvoir les dissiper rapidement, pour poser les bases d'une vraie dynamique de territoire
- Obtenir leur adhésion et mobilisation via des réunions pour faciliter l'expression des attentes de chacun

2. Quelles sont les étapes de création d'une MSP?

— Etape 4: Rédiger collectivement le projet de santé (*conforme au cahier des charges régional*) autour des axes suivants :

Y décrire en priorité :

- L'organisation de travail entre professionnels
- L'identification collective de 2 à 3 priorités de santé (patients diabétiques, patients sous AVK, BPCO, prise en charge des personnes âgées et prévention des chutes, prévention des addictions) en fonction des besoins en santé des patients

2. Quelles sont les étapes de création d'une MSP?

- La mise en place d'outils de coordination (protocoles pluri professionnels, système d'information partagé labellisé, réunions de concertation pluri professionnelle, ...)
- Les mesures qui permettront l'accès aux soins (plage horaire large, soins non programmés, tarifs opposables, accès pour les personnes à mobilité réduite)
- L'organisation de la continuité des soins (en cas d'absence) et la contribution à la permanence de soins ambulatoires-PDSA (ou a minima informer le patient sur l'organisation mise en place)

2. Quelles sont les étapes de création d'une MSP?

- L'accueil et l'encadrement de professionnels de santé en formation (maitrise de stage)

Et pourquoi pas :

- La mise en place d'actions de prévention (campagnes de dépistage, éducation thérapeutique du patient, éducation à la santé)
- Le choix d'une structuration juridique (Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires : SISA)

2. Quelles sont les étapes de création d'une MSP?

- **Etape 5 : Présenter son projet devant les membres du comité départemental des structures d'exercice coordonné (CD SEC)**
- En vue de la reconnaissance en maison de santé pluri professionnelle par l'Agence Régionale de Santé (ARS)

2. Quelles sont les étapes de création d'une MSP?

— Etape 6 : Mettre en œuvre les actions du projet de santé

- Etablir un calendrier prévisionnel prévoyant la mise en œuvre des actions prioritaires du projet de santé
- Rédiger des protocoles pluri professionnels
- Choisir le statut juridique (SISA) permettant l'adhésion à l'ACI
- Acquérir un système d'information partagé labellisé
- Identifier et concerter les partenaires du territoire
- Etablir un plan de financement dans le cadre d'un éventuel projet immobilier

3. Quels accompagnements possibles?

3. Quels accompagnements possibles?

— Agence Régionale de Santé

- En amont de la création de la MSP :
 - accompagnement permettant de produire une étude de faisabilité
 - accompagnement à l'écriture du projet de santé
- En aval de la création de la MSP :
 - Accompagnement à la mise en œuvre des actions du projet de santé
 - Financements via le FIR : SIP, frais juridiques, équipements divers (mobiliers de la salle de réunion, mobiliers du secrétariat, parc informatique, ...)
- Pour tout renseignement complémentaire, rendez-vous sur le PAPS!

3. Quels accompagnements possibles?

— Mutualité Sociale Agricole

- Soutien méthodologique

— Union Régionale de Professionnels de Santé Médecins Libéraux

- En amont de la création de la MSP :
 - accompagnement permettant de produire une étude de faisabilité
 - accompagnement à l'écriture du projet de santé

3. Quels accompagnements possibles?

- En aval de la reconnaissance de la MSP :
 - Accompagnement à la mise en œuvre des actions du projet de santé

— Assurance Maladie

- Adhésion à l'Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI) permettant le financement des nouveaux modes de rémunération
- Aide à l'écriture de protocoles de coopération suite à l'adhésion à l'ACI avec la participation d'un médecin conseil

3. Quels accompagnements possibles?

L'essentiel & plus encore

Axe 1 : Accès aux soins

Axe 2 : Travail en équipe / coordination

Axe 3 : Système d'information

Indicateurs socle

Accessibilité : Amplitude horaire et accès aux soins non programmés : 800 pts fixe (Indicateur pré requis)

Protocoles pluri-professionnels
100 pts fixe par protocole
Jusqu'à 8 protocoles rémunérés

Concertation pluri-professionnelle :
1 000 pts variable

Fonction de coordination (indicateur pré requis)
700 pts fixe
+ 1 350 pts variable jusqu'à 8 000 patients
+ 1 000 pts variable sur patientèle supplémentaire (au-delà de 8 000 patients)

Système d'information – niveau standard (indicateur pré requis) :
500 pts fixe
+ 200 pts variable par PS
Jusqu'à 16 PS
+ 150 pts variable par PS supplémentaire

Indicateurs optionnel

Diversité de l'offre niveau 1 : 250 pts fixe

Diversité de l'offre niveau 2 : 250 pts fixe

2nd recours niveau 1 : 250 pts fixe

2nd recours niveau 2 : 250 pts fixe

Satisfaction des patients : 100 pts fixe

Missions de santé publique :
350 pts variable par mission jusqu'à 2 missions rémunérées

Accueil CSTM : 200 pts fixe

Formation des jeunes : 450 pts fixe

Coordination externe : 200 pts variable

Système d'information-niveau avancé : 100 pts fixe

3. Quels accompagnements possibles?

— Autres instances : Conseil Régional, Préfecture et Conseils départementaux

- Aides financières, notamment dans le cadre du projet immobilier de la MSP

Pré requis :

- Projet de santé validé par l'ARS
- Projet immobilier avec portage public

4. Quels interlocuteurs contacter?

4. Quels interlocuteurs contacter?

— Agence Régionale de Santé

Pôle	Départ	Zone géographique	référénts	mails
AISNE	02	tout le département	HUBERT Fanny	fanny.hubert@ars.sante.fr
NORD	59	Cambrésis /Sambre Avesnois	AMBEZA Camille	camille.ambeza@ars.sante.fr
		Valenciennois / Douaisis	BOMY Hélène	helene.bomy@ars.sante.fr
		Flandres	BONNINGUES Marion	marion.bonningues@ars.sante.fr
		Halluin, Tourcoing, Roubaix, Lannoy	DHAUSSY Corinne	corinne.dhaussy@ars.sante.fr
		LILLE dont CHRU	ELOY Clémentine	clementine.elay@ars.sante.fr
OISE	60	tout le département	BOISBOUVIER Emmanuel	emmanuel.boisbouvier@ars.sante.fr
PAS DE CALAIS	62	Béthune-Bruay Lens-Hénin	BULTEZ Maude	maude.bultez@ars.sante.fr
		St Omer	CARRE Clément	clement.carre@ars.sante.fr
		Arrageois Montreuillois	DUSSART Clémence	clemence.dussart@ars.sante.fr
		Calais/Boulonnais	SZYMANSKI Claudia	claudia.szymanski@ars.sante.fr
SOMME	80	tout le département	HUBERT Fanny	fanny.hubert@ars.sante.fr
SIEGE		toute la région	DEL COURT Déborah	deborah.delcourt@ars.sante.fr

4. Quels interlocuteurs contacter?

— Mutualité Sociale Agricole

- Camille Haddouche (haddouche.camille@msa59-62.msa.fr)

— FEMAS Hauts-de-France

- contact@femas-hdf.fr
- site internet : <https://www.femas-hdf.fr/>

— Conseil Régional

- Cécile Bogucki (cecile.bogucki@hautsdefrance.fr)

Quelques chiffres :

— A ce jour :

- 23 MSP en activité dans l'Aisne
- 37 MSP en activité dans le Nord
- 10 MSP en activité dans l'Oise
- 29 MSP en activité dans le Pas-de-Calais
- 24 MSP en activité dans la Somme

Questions diverses

Merci de votre participation